

Informations de base	
2005/2172(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 6/2005: section III Commission, état général des recettes Subject 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	BUDG Budgets		GARRIGA POLLEDO Salvador (PPE-DE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	REGI Développement régional		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2687	2005-11-07
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Budget		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
08/09/2005	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2005)1083 	Résumé
07/11/2005	Publication du projet de budget du Conseil	13489/2005	Résumé
07/11/2005	Adoption du projet du budget par le Conseil		
14/11/2005	Vote en commission		
14/11/2005	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0321/2005	
15/11/2005	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		

17/11/2005	Décision du Parlement	T6-0438/2005	Résumé
17/11/2005	Résultat du vote au parlement		
17/11/2005	Fin de la procédure au Parlement		
13/01/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2172(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/30462

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0321/2005	14/11/2005	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0438/2005	17/11/2005	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	13489/2005	07/11/2005	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2005)1083 	08/09/2005	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2005)5015	15/12/2005	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget rectificatif 6/2005: section III Commission, état général des recettes

2005/2172(BUD) - 17/11/2005 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Salvador **GARRIGA POLLEDO** (PPE-DE, ES) le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond et approuve le **projet de budget rectificatif 7/2005** du Conseil octroyant 92,88 mios EUR à la Suède et aux 3 pays baltes au titre du Fonds de solidarité de l'UE, en vue de venir en aide à ces 4 pays touchés par de violentes tempêtes début 2005.

Budget rectificatif 6/2005: section III Commission, état général des recettes

2005/2172(BUD) - 17/11/2005 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 6/2005.

ACTE LÉGISLATIF : 2006/3/CE, Euratom.

CONTENU : Le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 6/2005 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 17 novembre 2005 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à inscrire au budget 2005, 92,88 mios EUR à la Suède et aux 3 pays baltes au titre du Fonds de solidarité de l'UE.

Budget rectificatif 6/2005: section III Commission, état général des recettes

2005/2172(BUD) - 08/09/2005 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 6 au budget 2005 afin de mobiliser le Fonds de solidarité à hauteur de 92,9 mios EUR pour aider la Suède et les trois pays baltes touchés par de violentes tempêtes début 2005.

CONTENU : le présent avant-projet de budget 6/2005 vise exclusivement à mobiliser le **Fonds de solidarité de l'UE** (FSUE) à la suite d'une tempête qui a frappé la **Suède**, la **Lettonie**, la **Lituanie** et l'**Estonie** en janvier 2005.

Sachant que le budget annuel du FSUE s'élève à un milliard EUR et qu'en 2005, un premier montant de 5,7 mios EUR a déjà été mobilisé pour d'autres demandes, les disponibilités s'élèvent encore à quelque 994,3 mios EUR pour l'année en cours.

Après calcul des aides demandées et évaluations de leur éligibilité respective, la Commission estime qu'il est possible d'octroyer un montant total de 92,88 mios EUR à prélever sur le Fonds de solidarité pour venir respectivement à :

- la Suède à hauteur de 81.724.975 EUR
- l'Estonie à hauteur de 1.289.765 EUR
- la Lettonie à hauteur de 9.487.180 EUR
- la Lituanie à hauteur de 378.910 EUR

soit un Total général de **92.880.830 EUR**.

Budget rectificatif 6/2005: section III Commission, état général des recettes

2005/2172(BUD) - 07/11/2005 - Projet de budget du Conseil

Le 9 septembre 2005, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 6 au budget général 2005, qui portait sur la mobilisation du Fonds de solidarité (FSUE) en faveur de la Suède, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, touchées par de violentes tempêtes.

Cet APBR inscrivait en conséquence un montant total de **92.880.830 EUR** en engagement et en paiement au titre de l'aide financière du FSUE.

À la suite d'un trilogue budgétaire intervenu le 18 octobre 2005, il a été décidé d'accorder sans réserve le montant prévu par la Commission aux États membres susmentionnés dans le cadre du Fonds de solidarité.

Lors de ce trilogue, il a également été décidé que, pour couvrir les crédits de paiements nécessaires, on recourrait aux recettes du titre 710 du budget « Amendes, astreintes et autres pénalités », sans qu'il soit nécessaire de lancer un appel à de nouvelles ressources financières.

Enfin, ce trilogue est convenu d'adopter le budget rectificatif en une seule lecture.

En conséquence, le projet de budget rectificatif du Conseil 7/2005 (en lieu et place du PBR 6/2005 logiquement attendu) est donc établi tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget (se reporter au document du Conseil 13489/2005 ADD1). Il est conforme en termes de montant à engager, à la proposition de la Commission.